

Pierre Dockès

Conférence MATISSE  
Paris, novembre 2002

## Le recours à l'histoire et l'évolutionnisme

Il s'agit, dans cet exposé, de commencer par exposer un certain nombre de questions que rencontre le recours à l'histoire (I), puis d'étudier les caractéristiques de diverses théories de l'évolution (II) et de terminer (III) par expliciter ce que devrait être une théorie de l'évolution historique.

### I. Le recours à l'histoire

Le recours à l'histoire est ambivalent. N'est-il pas le fait de conservateurs ou de réactionnaires fascinés par l'héritage et de progressistes passionnés par le changement ? Au-delà de ces positions doctrinales, quel recours à l'histoire est aujourd'hui possible dans les sciences sociales, et particulièrement en économie ? Et quelles questions ce recours pose-t-il aux théories économiques ?

#### § 1. Le recours à l'histoire : refuge des conservateurs ou recours des progressistes ?

Le recours à l'histoire a toujours eu un caractère *profondément ambivalent*.

D'un côté, les idéologues conservateurs ou réactionnaires se sont appuyé sur l'histoire, surtout dans les périodes de mutation politique et sociale comme la Révolution française où le nouveau est jugé détestable. Les traditions, les coutumes héritées du passé, même si elles ne sont pas rationnelles, sont alors légitimées par l'histoire : Edmond Burke n'hésite pas à plaider pour les "préjugés" nationaux enracinés dans les mentalités, après Herder - pourtant théoricien des Lumières - pour qui ils cimentent l'unité nationale, forment le *Volksgeist*.

Les différences nationales héritées de l'histoire, les traditions nationales sont supposer interdire de greffer "artificiellement" telle pratique ou telle institution qui s'est, pourtant, révélée positive dans son milieu national d'origine. Sur cette base relativiste ou historiciste, on légitime le refus d'importer des réformes progressistes, les acquis de la Révolution française. L'histoire fut ainsi, et est toujours, utilisée comme une arme contre l'idée des droits universels de l'homme. Dans cette optique, il n'y a pas de droits naturels, seulement les coutumes des peuples qui façonnent le droit positif ; il ne saurait y avoir de contrat social, seulement un héritage (le maître mot ici) à accepter et à valoriser.

Cette utilisation de l'histoire est celle de Joseph de Maistre et de Louis de Bonald, les maîtres français de la doctrine anti - Lumières, anti - 1789 et qui se revendique "réactionnaire". Elle est particulièrement théorisée par les disciples de Herder, de Burke, les fondateurs de l'école historique du droit allemand, Gustav Hugo et Friedrich von Savigny, "une école de pensée - écrit Karl Marx - qui justifie l'infamie d'aujourd'hui par l'infamie d'hier, une école qui qualifie de rébellion le moindre cri du serf contre le knout,

dès l'instant que ce knout est un knout chargé d'années, héréditaire, historique."<sup>1</sup>. Elle est véhiculée par le courant "romantique" (et jusqu'à Maurras qui s'en revendique).

Les théoriciens historistes de l'école (allemande) du *Verstehen*, ou de la compréhension ne sont pas toujours indemnes de cette dérive. Ces disciples de Wilhelm Dilthey forment une école très diversifiée, depuis Wilhelm Windelband et Heinrich Rickert jusqu'à Max Weber et Martin Heidegger<sup>2</sup>. C'est une école ambiguë où les clartés du néo-kantisme laissent parfois la place à un romantisme moins éclairé que celui de Herder, voire franchement plus trouble<sup>3</sup>.

Il y a donc, dans la tendance si courante aujourd'hui, à en appeler à la mémoire, une profonde ambiguïté. De même, si les travaux contemporains sur "les traditions économiques" nationales en histoire de la pensée, sur les ordres productifs et les paradigmes nationaux, ou sur les trajectoires nationales, les systèmes nationaux d'accumulation ou d'innovations me semblent plus que légitimes, nécessaires comme rappels de la nécessaire relativité, du pascalien "vrai en deçà des pyrénées, faux au-delà", il faut, pour éviter les dérives, toujours mettre en relation dialectique la différence et l'universel.

D'un autre côté, le recours à l'histoire est une option "progressiste. En effet, ce recours est aussi le fait de ceux qui, plaçant le changement au coeur de leur analyse, acceptent et souhaitent la remise en cause de l'ordre présent contre une orthodoxie fondamentalement "fixiste". "Du passé faisons table rase" est à la fois volonté d'en finir avec l'histoire - héritage et de se tourner vers une histoire - changement, tournée vers l'avenir. De Condorcet à Kant et Marx, le courant évolutionniste est progressiste, même si le contenu de la notion de progrès varie (à ce titre, Hegel lui-même est héritier des Lumières).

Cependant, il serait erroné de lier étude des lois du changement et "progressisme". L'alliance de la "philosophie de l'histoire" (façon traditionnelle de désigner la croyance en la possibilité de découvrir des lois de l'histoire) et du progrès humain est conjoncturelle, même s'il s'agit d'une conjoncture longue qui date du XVIIIe siècle.

Antérieurement, l'idéologie dominante en la matière est celle de la *régression*, l'intuition d'une entropie croissante. D'autre part, les conceptions darwinistes (longtemps violemment rejetées, voire encore aujourd'hui, par les conservateurs) ont été récupérées par

---

<sup>1</sup> Karl Marx, *Pour une critique de la philosophie du droit de Hegel* (1844), in : *Oeuvres*, Paris : Gallimard, t.3, p.384

<sup>2</sup> Celui-ci précise sa dette envers Dilthey dans *Sein und Zeit*, in : *Gesamtausgabe*, Frankfurt/Main : Klosterman, vol.1/1,2, 1977, cf.§77. L'historicisme radical, existentiel, de celui-ci s'exprime dans la formule selon laquelle l'homme "est temporel jusqu'au fond de lui-même, n'est et ne peut exister qu'historiquement", *Sein und Zeit*, §73, traduction française in : *Qu'est-ce que la métaphysique ?*, Paris : Gallimard, 1951, pp.176. On voit le risque de dérive : si l'être est historique, le discours de l'historien ne produit-il l'être ? Cf. R. Aron passionnant lorsqu'il montre comment J.-P.Sartre, historiciste radical, retourne la pensée de Heidegger, vers un marxisme libertaire, "gauchiste" in : *Leçons sur l'histoire*, *op.cit.*, pp.201 et sq.

<sup>3</sup> Fernand Braudel ne parlait-il pas à propos de Dilthey de "toute la famille trouble de ses fils spirituels", in : "Lucien Febvre et l'histoire", *Annales*, avril-juin 1957, p.181". Il y a entre les fondateurs de l'école des *Annales* et celle du *Verstehen* une opposition vive, ceux-ci insistant sur l'historicité, récusant les répétitions, se méfiant des comparaisons, paraissent fort loin de ceux-là qui veulent théoriser l'histoire. M. Bloch et L. Febvre, en lutte pourtant contre le positivisme d'un Charles Seignobos, se méfient du romantisme allemand. Ils ne voient pas toujours clairement que l'histoire théorique n'impose pas de s'appuyer sur le répétitif à la Simiand ou à la Labrousse. Raymond Aron et la philosophie critique de l'histoire nous paraissent faire le lien entre l'école des *Annales* et celle du *Verstehen*.

une pensée réactionnaire : si d'une certaine façon telle est déjà le cas d'Herbert Spencer, c'est clair avec Oswald Spengler et ses disciples théoriciens du darwinisme social.

Et de même, l'accent mis sur le rôle des conflits dans la formation des innovations ou comme moteur de l'histoire, un point de vue hérité de Marx et Darwin et qui me paraît particulièrement éclairant<sup>4</sup>, n'est pas moins ambivalent !

Enfin, l'idée même qu'il est des lois de l'histoire n'est progressiste qu'en apparence, ou bien pauvrement progressiste. Malgré Marx ! En effet, en cette matière, toute croyance en un déterminisme, même s'il est marche vers un temps de liberté, est négation de cette liberté.

Contre le déterminisme, une autre façon d'utiliser l'histoire est de s'appuyer sur elle pour soutenir une réflexion sur les alternatives passées, à jamais disparues certes, mais sur lesquelles il importe de revenir pour comprendre que si telle voie a été alors prise, il y avait un choix, que d'autres potentialités existaient et que ce choix n'était pas pleinement déterminé. En d'autres termes il s'agit de remplacer l'histoire de la nécessité par une histoire tâtonnante, par l'histoire de ces hésitations et des degrés de liberté qui, à chaque pas, existent.

## § 2. Le recours à l'histoire dans les sciences sociales

En relation complexe avec ces joutes idéologiques pour s'appropriier l'histoire, se pose la question du recours à l'histoire dans "les sciences morales et politiques", particulièrement en économie. S'agit-il d'une méthode d'appoint utile pour fournir des faits ou d'une démarche essentielle dans les sciences de l'homme et de la société ? Le débat méthodologique principal dans la science économique n'est-il pas sur le choix entre les "mathématiques sociales" et la méthode historique. Un débat toujours recommencé depuis Condorcet dans l'oeuvre duquel les deux méthodes sont présentes<sup>5</sup>.

Le recours à l'histoire semble séparer les tenants de l'*historisme*<sup>6</sup> qui mettent l'accent sur l'ipséité de l'histoire, c'est à dire la radicale singularité de chaque événement historique, d'où leur relativisme plus ou moins absolu, et sur la spécificité de la démarche historique (par rapport à la méthode des sciences de la nature ou, plus récemment, à la méthode hypothético-déductive), et ceux de l'*historicisme* qui recherchent les lois de l'histoire, d'Auguste Comte à Marx, à Spencer et, d'une certaine façon, aux évolutionnistes. Une telle opposition est cependant trop simple. Les deux sont profondément liées.

---

<sup>4</sup> Cf. Pierre Dockès et Bernard Rosier, "Long Waves and the Dialectic of Innovations and Conflicts", in *New Findings in Long Waves Research*, A. Kleinknecht, E. Mandel, I. Wallerstein ed., London : Macmillan, 1992.

<sup>5</sup> Voir sa *Mathématique sociale* en 1793 et le "Tableau général de la science qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales" d'une part, l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, rédigé en 1793-94 d'autre part.

<sup>6</sup> Nous avons retenu le terme d'*historisme* pour désigner l'"historicisme antinaturaliste" (tel que le définit K. Popper in : *Misère de l'historicisme* (1944), Plon , 1956, Press Pocket, 1988, coll. Agora, p.9) et conserver le terme *historicisme* au courant "naturaliste" qui cherche à construire des lois de l'histoire. Remarquons dès maintenant que l'école historique allemande, matrice de l'historisme allemand, ne partageait pas du tout l'idée de la spécificité de la démarche historique. Au contraire ! Mais pour eux, la démarche de la science naturelle étant inductive, l'histoire et les sciences sociales devaient avoir la même démarche.

Prenons Marx ou plutôt la vulgate marxiste<sup>7</sup>. S'il existe une loi de l'histoire, celle-ci est passage par des "états", les modes de production successifs, qui sont, chacun, spécifiques, avec leurs lois irréductibles aux lois des autres "états historiques". Surtout les modernes, partant de la diversité des situations socio-économiques (paradigmes productifs, modes d'accumulation, ordres productifs ou "styles" d'une période ou d'une "étape"...), ont abouti à l'idée d'une non moins grande spécificité des évolutions possibles, des "trajectoires", du caractère de *path dependency* de ces parcours historiques passés et à venir, avec des phénomènes de "lock in", d'inertie dynamique, sans déterminisme strict cependant.

L'économie historique est dès lors une façon d'étudier la diversité des "trajectoires historiques" en partant de la diversité des "états historiques" et la diversité des états en partant de la spécificité des évolutions. N'est-ce pas une façon d'actualiser la pensée de J. A. Schumpeter qui écrivait : "La théorie économique de l'avenir, celle pour laquelle nous accumulons lentement et laborieusement des pierres et du mortier, des données statistiques et des équations fonctionnelles", celle qui, "même de nos jours reste encore à l'état virtuel" n'est-elle pas "une théorie portant non pas seulement sur un nombre indéfini de situations spécifiques disjointes ou sur la logique des quantités économiques en général, mais sur la succession effective de ces situations ou sur l'évolution économique telle qu'elle se poursuit, sous sa propre impulsion, à travers le temps historique, en engendrant à chaque instant la situation qui, d'elle même, donnera naissance à la suivante". Il écrit ceci à propos de Marx qu'il critique par ailleurs vigoureusement, mais crédite essentiellement de cette "réussite vraiment majeure"<sup>8</sup>. Et Schumpeter ajoute que Marx "fut le premier économiste de grande classe à reconnaître et à enseigner systématiquement comment la théorie économique peut être convertie en analyse historique et comment l'exposé historique peut être converti en *histoire raisonnée*"<sup>9</sup>.

Faire de l'économie historique suppose une réflexion préalable sur les faits historiques : la connaissance des faits, n'est-ce pas au premier chef le travail de l'historien et peut-on reconstituer les faits sans les interpréter ? Ce fut la tâche pratique de l'École des Annales et, malgré les divergences, l'apport théorique de Raymond Aron est ici décisif, lui qui écrivait que "la théorie précède l'histoire"<sup>10</sup>.

Il n'y a pas un fait en soi, d'*atome historique* comme Simmel l'expliquait. Les faits se décomposent et se recomposent à l'infini, d'où leur nécessaire construction et l'historien

---

<sup>7</sup> Lui-même se refusait à faire "bouillir les marmites comtistes de l'histoire", donc se prononçait contre une histoire prédictive dans les détails tout au moins, et récusait l'idée qu'il avait voulu construire une théorie générale de l'histoire.

<sup>8</sup> Joseph A. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris : Payot, 1984, pp. 68-69. L'introduction de l'histoire dans l'économie ne doit pas être "un brassage mécanique", mais "un mélange chimique", précise-t-il.

<sup>9</sup> Op. cit, p.69, les mots en italique sont en français dans le texte. Il est intéressant de noter que Paul David, dans *Path Dependence : Putting the Past into the Future*, Institute for Mathematical Studies in Social Sciences, The Economics Series, n° 533, novembre 1988, p.2, se place dans cette lignée : a marche vers l'état universel est en citant cette phrase de Schumpeter sur Marx.

<sup>10</sup> Raymond Aron, *Introduction à la philosophie de l'histoire, essai sur les limites de l'objectivité historique*, Paris : Gallimard, 1981, p.111. Tel est l'enseignement de l'école des Annales. Cf. L. Febvre, *op. cit.*, "Examen de conscience" et "Vivre l'histoire", in : *Combats pour l'histoire, op. cit.*, "poser des problèmes et formuler des hypothèses", deux opérations qui se trouvent à la base de toute activité scientifique, d'où l'histoire qui, si elle n'est pas une science, est une "étude scientifiquement conduite". Cf. Marc Bloch, "Que demander à l'histoire", *op. cit.*

intéressé au seul établissement d'une chronique, ne posant que des questions du type : que s'est-il passé, quand, où ? doit, pour y répondre, utiliser des théories.

A un moment du temps, l'historien doit construire un réseau de faits qui relie les uns aux autres des faits de rang inférieur, élémentaires, il constitue ainsi un "fait" de rang supérieur. Ce lien suppose des théories, est lui-même théorie. Réciproquement, un fait doit être "déconstruits" en faits élémentaires composants. Finalement, nous sommes toujours en présence de systèmes factuels avec un certain ordonnancement, une logique de composition. Pour appréhender les faits, une interprétation des relations s'impose.

En outre, la succession dans le temps n'est pas davantage susceptible d'une simple énumération que les faits synchrones ne le sont d'une simple juxtaposition : leur reconstruction est toujours une interprétation.

Pour citer à nouveau Raymond Aron, "il n'existe pas une *réalité* historique tout faite avant la science qu'il conviendrait seulement de reproduire avec fidélité"<sup>11</sup>.

### § 3. Questions

L'intégration du temps dans les analyses économiques pose divers types de problèmes, en particulier :

1) La théorie économique est-elle adaptée aux voyages dans le temps, disons à étudier les situations du passé ? Les concepts, les catégories, les théories économiques sont-ils adaptables à ces différentes périodes ?

2) La science économique est-elle armée pour penser le mouvement lui-même, pour théoriser l'évolution ou l'histoire, préciser le "mécanisme" général et relativiser des évolutions ?

On peut compléter cette question en se demandant

Si cette théorisation du mouvement peut avoir un caractère prédictif, ce qui pose la question redoutable de l'explication ou de la compréhension en histoire ?

Si le changement doit n'être analysé que comme un continuum de variations "incrémentales" ou s'il peut être considéré aussi comme le passage d'un "état" à un autre, avec des plages de relative stabilité et la possibilité de distinguer les variations dans un "état" donné ou de "l'état" lui-même ?

La théorie néoclassique est fort mal adaptée à l'étude des situations du passé et à celle du changement ; d'une certaine façon, le marxisme l'est, d'une certaine façon, trop bien : elle est déterministe, disposant d'un clé pour ouvrir le passé à nos lectures, mais d'une seule clé supposée ouvrir toutes les portes.

Mais depuis une vingtaine d'année, la théorie économique a beaucoup évolué. Le temps de la "crise" de la pensée économique est révolu tandis que s'est constitué un nouveau paradigme, une "nouvelle théorie économique" à la fois informationnelle et institutionnelle (non sans de vigoureuses oppositions internes renouvelant les clivages traditionnels). Ce nouveau paradigme, au lieu de poser la complétude de marchés parfaits, la rationalité absolue, l'information parfaite, finalement une économie *de nulle part*, donc une forme d'utopie économique, une utopie d'ailleurs destructrice comme le notait K. Polanyi, et surtout pour les pays les moins développés, pose l'incomplétude de marchés imparfaits, des rationalités limitées, des informations incomplètes, asymétriques. Ce nouveau paradigme est relativement bien adapté aux "voyages dans le temps" (et dans

---

<sup>11</sup> Raymond Aron, *op. cit.*, p 147.

l'espace d'ailleurs) dans la mesure où il est potentiellement capable d'application à des configurations économiques et sociales très différentes entre elles (historiquement ou géographiquement) et toutes très éloignées du modèle walrasien. Ce ne sera pas ici l'objet de notre propos<sup>12</sup>.

Quant à l'analyse du changement lui-même, particulièrement du changement institutionnel, il est possible de distinguer un "néo-évolutionnisme orthodoxe" d'une "théorie hétérodoxe de l'évolution historique". C'est de cela qu'il sera question maintenant.

## II. L'étude du changement et le néo-évolutionnisme

Comment rendre compte du mouvement même de l'histoire ?

Nous ne reviendrons pas sur les philosophies de l'histoire (les historicismes) qui, de Condorcet et Comte à Hegel et Marx, prétendent nous offrir "les oreilles et la queue" (la loi, les étapes et la fin). On dira simplement :

- 1) que ces théories se veulent explicatives, une loi générale rend compte d'une évolution "univoque",
- 2) qu'elles sont donc prédictives,
- 3) qu'elles admettent la nécessité de la marche vers le progrès,
- 4) qu'elles admettent des seuils ou des ruptures, des "sauts qualitatifs".

Ces grandes constructions historicistes sont aujourd'hui rangées au musée. Elles ont été relayées principalement par des théories du changement de type néo-évolutionniste qui s'efforcent de sauver l'essentiel des conclusions néoclassiques.

Par néo-évolutionnisme nous entendons l'analyse du changement (en particulier institutionnel) mené dans le cadre du versant "post walrasien" de la "Nouvelle théorie économique". Voyons quel est l'enjeu du débat.

Avec le modèle néoclassique, les individus aboutissent à un équilibre optimal : la coordination de leurs actions est parfaite. Peut-on conserver ces conclusions en adoptant le paradigme de la Nouvelle théorie économique ? Ce sera le cas si :

- les institutions qui guident les individus sont le fait d'individus rationnels cherchant à améliorer leur situation,
- les institutions sélectionnées sont finalement les plus efficaces pour chacun et pour tous dans la mesure où elles permettent une bonne coordination entre individus.

Finalement, quatre traits caractériseront le néo-évolutionnisme socio-économique :

- 1) Il n'existe pas de lois de l'évolution, si ce n'est que l'on connaît le(s) *mécanisme(s)* de sélection ;
- 2) La prédictibilité est impossible, mais on connaît éventuellement une orientation très générale ;
- 3) les plus aptes ou les plus efficaces des "éléments" ont une probabilité plus élevée de survie ;
- 4) l'évolution est "incrémentale", que le "milieu" agisse à la marge sur les "éléments" concernés (adaptation à l'adversité) et que ces petites variations se conservent et s'accumulent formant une trajectoire donnée ou que la variation se fasse par l'émergence aléatoire de mutations et que la sélection ne conserve que les "petites".

---

<sup>12</sup> Cf. Pierre Dockès, "La nouvelle économie institutionnelle, l'évolutionnisme et l'histoire", *Revue européenne des sciences sociales, Cahiers V. Pareto*, XXXVI, 1998, n° 111.

Cependant le néo-évolutionnisme peut prendre des formes diverses, être plus ou moins nuancé. Nous distinguerons ici sa forme "pure" du traitement "appliqué" qu'en fait un "économiste-historien" comme D. C. North. Si cette dernière contribution pourra nous servir de transition vers les théories de l'évolution historiques, cependant les quatre caractères du néo-évolutionnisme que nous venons de rappeler s'y retrouvent inchangés (avec quelques nuances) : il est finalement proche de l'évolutionnisme institutionnel de F. Hayek.

### § 1. La théorie néo-évolutionniste

L'évolutionnisme quant aux sociétés humaines s'appuie fortement sur la métaphore de la sélection naturelle. Dans les deux cas, on retrouve nécessairement: 1) un principe d'hérédité ; 2) un principe de variation ; 3) un (ou des) mécanisme (s) de sélection<sup>13</sup>.

Le lamarckisme conserve (ou a retrouvé) un intérêt certain grâce à l'évolutionnisme économique et social<sup>14</sup>. Comme évolutionnisme naturel, il avait comme principe de variation l'usage ou le non usage d'un organe sous la pression du milieu et du besoin (d'où la séquence : changement du milieu, tension adaptative ou dégénérescence par non-usage, évolution de l'organe), c'est ce que K. Popper nomme "l'instruction par répétition"<sup>15</sup>. Son principe d'hérédité était l'hérédité des caractères acquis et il n'était pas besoin d'un mécanisme de sélection par compétition (même si Lamarck lui-même en fait état).

Le darwinisme (ou plutôt le néodarwinisme) a comme principe d'hérédité la reproduction génétique et comme principe de variation la formation de mutations au hasard des "accidents" lors de ce processus de reproduction. Le mécanisme de sélection y est décisif : les individus les mieux adaptés dans la compétition naturelle, lutte pour la survie ou reproduction, s'imposent. Le néodarwinisme, en outre, ne retient que des mutations incrémentales dans la mesure où les "monstres prometteurs" issus de mutations massives échouent presque toujours<sup>16</sup>.

En ce qui concerne le néo-évolutionnisme socio-économique, si les "éléments" qui se transforment peuvent être éventuellement des individus, il s'agit généralement des techniques, des organisations ou des entreprises, des institutions. Cependant il est possible d'adopter un sens très large pour le terme "institutions" : les techniques, les entreprises, les organisations et les institutions au sens étroit sont des règles ou des ensembles de règles durables suivies par les individus.

*Le néo-évolutionnisme social reprend des éléments aux deux évolutionnismes "naturels"*. Au lamarckisme, en effet, il peut reprendre le principe de variations d'un

---

<sup>13</sup> Cf. K. Popper, *La Quête inachevée*, Calmann-Lévy, 1981 (Press Pocket), p.240. Il distingue l'hérédité, la variation, la sélection naturelle et une 4e hypothèse, *la variabilité* : en effet, explique-t-il, les variations (la présence de divers concurrents) précèdent la sélection, mais les variations peuvent être d'étendue variable (grandes ou petites pour simplifier) et la variabilité - l'étendue possible de la variation - peut être contrôlée par la sélection : généralement les grandes ne sont pas viables.

<sup>14</sup> Faut-il rappeler que le lamarckisme est totalement dévalué en ce qui concerne la sélection naturelle depuis qu'A. Weissman à la fin du XIXe siècle a établi la non-hérédité des caractères acquis et que cependant sa variante "lyssenkiste" a joué un rôle considérable et catastrophique en URSS.

<sup>15</sup> *La Quête inachevée*, id., p.237.

<sup>16</sup> Cf. ci-dessus l'hypothèse de "variabilité" de K. Popper contrôlée par la sélection.

"organe" issues d'un effort d'adaptation au milieu : une recherche coûteuse des meilleures techniques ou des meilleures règles (en étant guidé par la recherche du profit ou la lutte pour la survie), ou d'abandon progressif d'un "organe" moins utile. Mais des mutations peuvent également émerger pour des raisons diverses, contingentes, en particulier des accidents dans la "reproduction".

Quant au principe d'hérédité, si la dimension lamarckienne est présente dans la mesure où l'hérédité des caractères acquis peut s'imposer, il est également possible de penser diverses métaphores pour une hérédité de type "génétique".

Le mécanisme de sélection est toujours "néodarwiniste" : seuls les "éléments" les mieux adaptés, qu'il s'agisse de techniques, d'entreprises ou d'institutions, survivent. Bien qu'à strictement parler ce ne soit pas une obligation, la tendance est de reprendre l'idée néodarwiniste d'émergence ou de survie des petites mutations cumulatives (elles sont cohérentes avec le calcul marginaliste, les mutations brutales ne seraient pas sélectionnées).

*La question de ce que l'on entend par les plus aptes est cruciale.* Elle peut être présentée de façon modeste, mais quasi-tautologique, d'un point de vue ex post : une espèce (sélection naturelle) ou un "élément" économique (entreprise, technique, règle...) existant aujourd'hui est adapté à son milieu car sinon il aurait été éliminé par la sélection naturelle ou la compétition économique<sup>17</sup>. Cela revient à définir l'adaptation d'un "élément" seulement par le fait de sa survie dans un environnement sélectionniste. Il n'y a pas de critère d'adaptation ex ante (on ne sait pas ce qui fait cette aptitude, on constate seulement la survie) et évidemment l'on ne peut rien dire pour l'avenir. Cette grande modestie n'empêche pas que le recours à l'évolutionnisme puisse permettre de sauver les résultats néoclassiques.

Prenons l'exemple (à vrai dire crucial) de la rationalité des agents économiques. Nous savons que dans des situations d'incertitude lorsque la capacité cognitive des individus (les dirigeants) n'est pas absolue, il n'y a pas rationalité ex ante des entreprises, celles-ci s'avérant incapables de choisir la technique ou le comportement le plus efficace pour atteindre tel objectif.

Mais, dès 1950, Alchian<sup>18</sup> fonde le néo-évolutionnisme en économie en observant que s'il n'y a pas rationalité ex ante, il y a rationalité ex post puisque, finalement, survivent les entreprises dont les règles comportementales se sont avérées les plus efficaces. Tout au moins, dans la population des firmes survivantes, on pourra observer que la probabilité qu'elles aient utilisé les règles et techniques les plus efficaces est relativement élevée. Nelson et Winter<sup>19</sup> en théorisant la "sélection naturelle" par le marché des firmes ayant les "routines" les plus performantes, l'émergence par "search" de nouvelles routines et les processus d'imitation confortent cette idée selon laquelle, malgré la rationalité limitée qui interdit un choix optimal ex ante, il y a une probabilité élevée que la population survivante soit celle qui utilise les routines les plus efficaces. Finalement eux aussi confortent ainsi, pour l'essentiel, les résultats néoclassiques.

Ce qui est dit par ces deux auteurs pour l'entreprise (ou l'industrie) est finalement fort proche de ce que F. Hayek exprime pour les sociétés. Même s'il est nuancé par rapport au néodarwinisme (surtout en ce qui concerne les individus), il développe une

<sup>17</sup> Inversement, si cet "élément" a été éliminé, c'est qu'il n'était pas adapté à son milieu.

<sup>18</sup> A. A. Alchian, "Uncertainty, Evolution and Economic Theory", *Journal of Political Economy*, n° 58, 1950.

<sup>19</sup> Richard R. Nelson, Sidney G. Winter, *An Evolutionary Theory of Economic Change*, Cambridge (Mass.) : Belknap Press of Harvard, 1982.

forme de darwinisme institutionnel : les institutions les plus efficaces ne se forment pas à la suite des desseins des hommes, mais parce qu'il y a sélection des plus efficaces en terme de coordination des actions individuelles. Finalement l'ordre institutionnel le plus performant s'impose à la longue.

On le voit, le néo-évolutionnisme glisse d'une position où l'aptitude des "éléments", disons des règles ou institutions, est seulement définie par le seul fait qu'elles ont survécues, vers l'idée que se sont les plus efficaces qui survivent. Et ce glissement est fatal. En effet la quasi-tautologie qui assimile aptitude et survie peut se lire dans les deux sens : les plus aptes sont définis par la survie, mais dans la mesure où il y a compétition entre "éléments", ce sont les plus efficaces qui "gagnent". La "modestie" tient simplement à ce que l'on ne précise pas à l'avance en quoi consiste cette efficacité.

En outre, les néo-évolutionnistes sont amenés à quitter cette position modeste de diverses manières :

1. En donnant une définition de l'efficacité ex ante. Ainsi pour M. Friedman<sup>20</sup> se sont finalement les entreprises capables de maximiser le taux de profit ex ante qui survivent. De même l'efficacité d'une institution est définie ex ante par sa capacité à faciliter la coordination des actions individuelles, celle d'une technique par sa capacité à élever la productivité du travail.

2. En supposant que l'efficacité de la technique, de la règle ou de l'entreprise sélectionnée se retrouve au niveau de l'ensemble de la communauté, finalement en éliminant la possibilité d'un sophisme de composition. Certes, si une course permet de sélectionner les coureurs les plus rapides, la communauté formée des vainqueurs courra très probablement plus vite que celle formée des perdants. Mais observer que les entreprises qui maximisent les profits seront sélectionnées ne signifie pas toujours qu'elles seront les plus efficaces pour le "Welfare" des salariés et des consommateurs. La sélection des règles les plus efficaces pour chacun de ceux qui les suivent n'a pas nécessairement les conséquences les plus favorables pour l'ensemble des acteurs. Si les techniques sélectionnées sont les plus efficaces en terme de productivité, est-ce toujours le cas en terme de "bien public" ? La sélection des techniques de pêche les plus performantes ne peut-elle conduire à épuiser plus rapidement les réserves de poissons ?

3. En oubliant que telle technique, entreprise ou règle ayant été initialement sélectionnée sur la base d'une efficacité à un moment donné, peut ne plus l'être ultérieurement, en particulier du fait même de la sélection opérée : des éléments qui seraient avérés particulièrement efficaces pour affronter le milieu issu de la sélection n'ont pas été sélectionnés au "premier tour". Certes Nelson et Winter admettent que les qualités d'efficacité qui ont été sélectionnées au départ du processus ne sont plus nécessairement celles qui seront encore les plus efficaces lorsque le processus de sélection aura abouti, les sélectionnés qui ont réussi le premier "examen" n'étant pas forcément les mieux adaptés pour "l'examen" suivant, mais cela reste un phénomène d'importance relativement secondaire.

4. En négligeant l'idée que souvent telle entreprise, technique, règle est devenue efficace parce qu'elle a été sélectionnée dans la mesure où existent des rendements d'échelle croissants.

---

<sup>20</sup> Cf. Milton Friedman, *Essays in Positive Economics*, Chicago : University of Chicago Press, 1953.

## § 2. La "main tremblante" de l'évolution : Douglass C. North

Si North ne se veut pas évolutionniste, sa conception du changement est finalement très proche de celle d'Hayek qui, lui aussi, se veut parfois critique vis à vis d'un certain darwinisme. L'intéressant avec North est de montrer comment se fait le passage de la théorie évolutionniste à une certaine conception de l'histoire assimilée à des "frottements" dans le processus de changement institutionnel. Sa démarche devenue clairement "institutionnaliste" nous a fait hésiter à la traiter séparément des néo-évolutionnistes des années 50 ou de Nelson et Winter, à en faire un moment intermédiaire entre le néo-évolutionnisme et la démarche que nous nommons "évolution historique". Mais en définitive, n'aboutit-il pas aux mêmes résultats que les néo-évolutionnistes et ne conforte-t-il pas, comme eux, les conclusions néoclassiques ?

### A. Coûts de transaction, institutions et incitations

Douglass C. North développe une théorie de "l'essor du monde occidental" fondée sur la théorie des "droits de propriété" qu'il considère d'abord (avec R. Thomas<sup>21</sup>) comme d'essence néoclassique, puis qu'il découvre être typique du "nouvel - institutionnalisme", à condition de l'aménager, de préciser certains aspects<sup>22</sup>.

Smithien, North attribue la performance économique des sociétés à l'initiative des individus qui, poussés par leur seul intérêt, cherchent à s'approprier les gains issus de l'échange. Le développement des échanges est la cause essentielle de la croissance. Dans un monde walrasien, le niveau de l'échange serait optimal puisque l'échange s'y ferait sans frais. Mais, dans la réalité, il est coûteux d'échanger. Les coûts de transaction<sup>23</sup> correspondent aux ressources utilisées pour conclure et exécuter un contrat, c'est à dire aux coûts liés à la recherche de cocontractants, à la négociation des compromis, à l'incomplétude des contrats, aux aléas divers et à l'assurance, à la sécurisation (*enforcement*) des contrats. Évidemment, les coûts de transaction recouvrent ceux concernant l'évaluation, le transfert et la garantie des droits de propriété, lorsqu'ils existent, ou ce qui sert de substitut lorsqu'ils sont incomplets ou inexistantes.

Si l'on était dans le cadre du modèle walrasien, l'interaction serait immédiate, parfaite, gratuite : il n'y aurait pas de coûts de transaction et les institutions au sens où Douglass C. North emploie ce terme ("contraintes d'origine humaine qui structurent l'interaction")<sup>24</sup>, ne joueraient aucun rôle de guidage des actions (ce qui ne signifie pas qu'il n'y aurait pas d'institutions, nous verrons qu'elles seraient optimales). Lorsqu'ils sont présents, l'interaction se fait (est contrainte) par des *institutions*, la coordination n'étant

---

<sup>21</sup> Douglass C. North et Robert Thomas, *The Rise of the Western World : A New Economic History*, N-Y : Cambridge U. Press, 1973 (trad. française, *L'Essor du monde occidental*, Paris : Flammarion, 1980).

<sup>22</sup> Douglass C. North, *Institutions, Institutional Change and economic Performance. Political Economy of Institutions and Decisions*, Series, Cambridge U. Press, 1990.

<sup>23</sup> Cf. à l'origine de ce concept R. Coase, "the Nature of the Firm", *Economica*, 4, novembre, 1937 (trad franç : "La nature de la firme", *Revue française d'économie*, vol 2, n° 1, 1987 ; id., "the Problem of Social Cost", *Journal of Law and Economics*, 3, 1960, pp. 1-44 ; Oliver E. Williamson, *Markets and Hierarchies : Analysis and Antitrust Implications*, N - Y. , Free Press, 1975 ainsi que les travaux de l'école de Washington autour de D. C. North. Cf. mémoire de doctorat de Renaud Phélizon, octobre 1995, p. 46.

<sup>24</sup> Supra et Douglass C. North, "Institutions", *Journal of Economic Perspectives*, vol. 5, n° 1, Winter 1993, pp. 97-112, p. 97. C'est le point de vue d'abord exprimé par Coase dans son article de 1960.

possible que parce que les agents suivent des règles comportementales. Dès lors, les incitations de toute nature sont structurées par les institutions et plus précisément par *la structure institutionnelle*. "When it is costly to transact, then institutions matter"<sup>25</sup>.

Finalement, pour qu'il y ait croissance économique, il faut un ensemble d'incitations positives que les structures institutionnelles produisent (ou non). L'ensemble des droits de propriété, en assurant l'adéquation coûts/bénéfices sociaux et coûts/bénéfices privés, est l'incitation décisive.

Y a-t-il passage, au cours de l'histoire, à des systèmes institutionnels plus efficaces ? Comment se constituent les systèmes institutionnels incitatifs et en particulier comment se constitue le réseau des droits de propriété ?

## B. L'histoire northienne et les coûts de transformation institutionnelle

*Le problème est qu'il existe des coûts de mise en place des institutions et des coûts de modification des institutions qui doivent être considérés comme un aspect des coûts de transaction northiens.* Dans un univers où ces coûts de transaction seraient nuls, alors les institutions s'adapteraient immédiatement, sans coûts, se réajusteraient de façon efficace, optimale, et l'histoire n'importerait pas : un changement dans les prix relatifs ou dans les préférences induirait immédiatement la restructuration optimale des institutions<sup>26</sup>.

Dans la réalité, *il y a stabilité institutionnelle et le changement institutionnel est coûteux.* En effet :

- les institutions informelles, ces "modèles mentaux" que sont les normes comportementales, tabous, etc.....ont une capacité tenace à survivre. On en sort peu à peu, mais les innovateurs peuvent payer cher la rupture d'une norme<sup>27</sup> ;

- la mise en place d'arrangements privés pour constituer une communauté assurant la garantie de telle institution se heurte souvent à des comportements opportunistes ;

- enfin le recours à l'État n'est pas gratuit, non seulement pour garantir les contrats, mais aussi pour mettre en place et garantir une institution juridique nouvelle. Les institutions formelles sont coûteuses à transformer : il y a des agents qui ont intérêt aux anciennes règles et qui font pression : il faut dépenser pour les contraindre ou les dédommager, il faut que l'État soit amené à changer les règles formelles, alors qu'il pouvait trouver lui-même son intérêt dans l'ancienne structure institutionnelle.

---

<sup>25</sup> D. C. North, "Economic performance through time" (Nobel Lecture), *AER*, 84, 3, juin 1994, pp. 360-368, p. 360. Pour Coase, l'article de 1937 et celui de 1960 (cf. ci-dessus) sont liés puisqu'ils montrent tous les deux les implications fondamentales de l'existence des coûts de transaction : "Transactions costs were used in the one case to show that if they are not included in the analysis, the firm has no purpose, while in the other I showed, as I thought, that if transactions costs were not introduced into the analysis, for the range of problems considered, the law has no purpose.", R. Coase, "The Nature of Firm : influence", *Journal of Law and Economics and Organization*, vol. 4, n° 1, Spring, pp. 33-47. 1988, p. 34, cité par Eggertsson, *Economic Behavior and Institution*, Cambridge U.P., 1990, p. XIII.

<sup>26</sup> "If institutions existed in the zero transaction cost framework, then history does not matter : a change in relative prices or preferences would induce an immediate restructuring of institutions", D.C. North, *Institutions, Institutional Change and economic Performance. Political Economy of Institutions and Decisions*, Series, Cambridge U. Press, 1990, p. 93.

<sup>27</sup> Ce qui est très "schumpétérien".

*Comment, dès lors, se fait le changement historique ?* A l'arrière plan, ces sont toujours les individus qui font le changement, mais en visant le court terme, sans une perspective à long terme, et on trouve toujours les avantages que ces individus cherchent à tirer de l'échange, soit en restant dans le système institutionnel, soit en tentant de le transformer. De même, ce sont toujours les modifications des prix relatifs et des préférences, l'apparition de nouveaux besoins qui poussent au changement<sup>28</sup>.

Mais le processus lui-même est variable, incertain, jamais définitif... et c'est cela l'histoire. *L'histoire tient donc aux frottements*.

Finalement on n'est pas si loin de Hayek. La structure institutionnelle de North, correspond à l'ordre spontané de Hayek. Elle est plus ou moins incitative comme l'ordre est plus ou moins efficace quant aux performances des agents.

Le changement procède-t-il différemment chez nos deux auteurs ? Hayek s'appuie sur une forme de darwinisme institutionnel : les bonnes institutions chassent les mauvaises, les groupes rendus performants refoulent les autres, les sociétés dont l'ordre est efficace se substituent à celles qui disparaissent parce qu'il ne l'est pas... Ex post, on reste seulement en présence des institutions les plus efficaces.

Chez North, il peut y avoir *soit* émigration des individus efficaces vers les zones où il y a une structure institutionnelle incitative efficace, *soit* imitation des systèmes institutionnels performants, par une sorte d'émulation, *soit* aussi un plus grand succès des sociétés dotées des plus performants systèmes institutionnels. Les ensembles institutionnels qui permettent aux diverses parties à l'échange de capter plus de gain par l'échange vont se développer par rapport à ceux qui y parviennent moins bien<sup>29</sup>. On n'est donc proche de Hayek même si, pour North, il n'y a pas de mécanisme assuré de sélection des "bonnes" institutions, même si les blocages peuvent être durables, voire fatals, même si des phénomènes de path dependency<sup>30</sup> peuvent induire des évolutions divergentes de sociétés au départ voisines. *Grosso modo*, le progrès institutionnel fraye quand même son chemin avec cet évolutionnisme *à la main tremblante* !

### C. Natura non facit saltus

L'aspect "incremental process" est net chez North, comme d'ailleurs chez Hayek ou Popper. C'est même l'aspect le plus important d'un changement institutionnel<sup>31</sup> pensé comme un cumul de changements qui se produisent au jour le jour, parce que les entrepreneurs ne s'intéressent qu'aux résultats de court terme et que souvent il y a des différences entre ce qu'ils visent et ce qui se réalise<sup>32</sup>.

---

<sup>28</sup> . En particulier, le premier North (de fait North et Thomas) dans *l'Essor du monde occidental*, met l'accent sur le rôle de la pression démographique, sur les changements des prix du travail et de la terre qu'elle produit, les modifications des besoins, des préférences.

<sup>29</sup> "Institutions enable the parties in the exchange to capture more the gains from trade will grow relative to those that fail to realize the potential".

<sup>30</sup> Phélizon, op.cit., p. 100.

<sup>31</sup> D. C. North, *Institutions*, 1990, p. 89. De même pour K. Popper, cf. id., p. 243 : cet aspect incrémental est même la seule prédiction de la théorie évolutionniste.

<sup>32</sup> D. C. North, "Institutional change, a Framework of Analysis in Institutional Change : Theory and empirical findings, S. E. Sjöstrand éd., Sharpe, 1993, p.256.

### III. L'évolution historique

Prendre en compte l'histoire, certes ! Mais comment ? Trois points doivent être soulignés, conditions nécessaires pour que l'on puisse étudier le changement historique :

1. un agent économique réaliste,
2. l'ipséité des situations, des configurations,
3. un temps historique où interviennent la mémoire ou l'héritage, des phénomènes de path dependency et "d'adhérence temporelle", enfin où sont mis en œuvre des *projets*.

Quant au premier point, il s'agit d'intégrer l'ensemble des hypothèses du nouveau paradigme institutionnel : rationalité limitée, "brouillard" informationnel, préférences floues et manipulables, interaction stratégique, comportements "institués" par des systèmes de règles durables. Ces systèmes institutionnels : 1) permettent de prendre en compte l'aspect collectif des comportements sans holisme, c'est à dire sans prêter d'intention aux entités collectives ; 2) forment un aspect du "contexte" dans lequel les individus interagissent.

Le second point suppose que soit pris en compte le contexte institutionnel, qu'il y ait reconnaissance de l'aspect radicalement spécifique des instants et des configurations que forment les relations interpersonnelles, les réseaux événementiels, le contexte stratégique et paramétrique.

Enfin, il faut que l'on puisse intégrer dans l'analyse ce qui fait la spécificité du temps historique : 1) la dépendance du sentier et l'irréversibilité, d'où le rôle parfois considérable d'infimes caractéristiques des conditions initiales, 2) l'aspect "mémoire", héritage, la capacité (limitée) d'apprentissage à travers la formation et l'évolution des règles au sens le plus large, donc tout particulièrement grâce aux aspects cumulatifs de la connaissance scientifique et technique, 3) l'aspect d'adhérence temporelle et la prise en compte des "coûts du changement" institutionnel souligné par D. C. North, 4) enfin, l'aspect "deliberate goal-seeking", la capacité des hommes à produire du changement, à faire leur histoire, sans doute sans savoir l'histoire qu'ils font (Marx et Hayek), mais parfois en croyant le savoir, sans doute "à tâtons" mais en projetant le pas suivant (purposeful behavior).

La théorie du changement historique est encore largement en devenir. Cependant, on retiendra ici trois conceptions complémentaires qui, ensemble, dessinent les contours d'une théorie hétérodoxe de l'évolution historique.

La conception schumpeterienne nous permet d'aboutir à l'idée selon laquelle "la nature fait des sauts", la reconnaissance des phénomènes de "dépendance du chemin" permet une première remise en cause de l'idée que les plus efficaces sont finalement sélectionnés, enfin nous mettrons l'accent sur le rôle des rapports sociaux et des conflits dans la détermination du changement.

Finalement, la conception hétérodoxe du "recours à l'histoire" présente les caractères suivants qui la distinguent du "néo-évolutionnisme" (même si ces quatre caractères sont rarement réunis) :

- 1) Il n'existe pas de loi de l'évolution, ni même de "mécanismes", mais des tendances temporaires, spécifiques aux diverses sociétés (localisées dans le temps et l'espace), pouvant se bloquer et se retourner, laisser place à d'autres tendances ;
- 2) il n'y a donc pas, évidemment, de prédictibilité ;

- 3) il n'y a pas de sélection des plus aptes, des phénomènes "d'anti-sélection" pouvant se développer ;
- 4) l'évolution n'est pas seulement "incrémentale", mais des innovations "radicales", des changements de "paradigmes productifs", des phénomènes de ruptures, des effets de seuils interviennent.

### § 1. Le courant néo-schumpeterien : "la nature peut faire des sauts"

Il semble, à priori, que l'on retrouve ici un certain aspect "néo-évolutionniste", parent de celui de Nelson et Winter. Pourtant le terme "évolutionnisme" doit être récusé. Dans la mesure d'abord où l'héritage schumpeterien est revendiqué. Schumpeter, en effet, se voulait critique envers l'évolutionnisme, non sans en retenir certains aspects. Il insiste particulièrement sur l'idée de rupture, de "sauts".

Ensuite, les néo-schumpeteriens, tout en reconnaissant l'importance des processus sélectifs dans le développement de la technologie (ou des institutions), mettent l'accent sur les dangers des analogies biologiques et sur l'importance des aspects intentionnels dans le changement technique<sup>33</sup>.

Surtout, ils mettent l'accent sur la notion de paradigme productif, technologique (G. Dosi) ou techno-économique (C. Perez, C. Freeman), ce dernier pouvant être défini comme un certain "style" économique et technologique caractérisant une étape historique dans un espace donné. Nous dirions plutôt un "ordre productif" afin de distinguer ce système appliqué, concret, d'un "paradigme socio-économique" considéré comme un modèle mental "collectif" : une façon dominante de penser la production<sup>34</sup>.

La notion de paradigme productif permet d'insister sur la distinction entre des innovations incrémentales *dans* le paradigme, en suivant une "trajectoire" déterminée, et des innovations "globales" *du* paradigme lui-même, un "saut" qualitatif, même s'il été préparé par des séries de transformations modestes, dans la mesure où le nouveau paradigme change la "logique" d'ensemble, "ré-interprète" l'ensemble des techniques antérieures. Les innovations radicales ou de rupture, les changements de paradigme non seulement réintroduisent l'idée de mutations massives et systémiques (un changement de "monde") émergeant à la suite d'un "crise paradigmatique" (ou structurelle ou "grande crise"), mais relativisent la notion d'efficacité des techniques puisque celles-ci ne sont telles que dans le cadre d'un paradigme donné<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> Christopher Freeman, "Innovation, Changes of Techno-Economic Paradigm and Biological Analogies in Economics", *Revue économique*, n° 2, mars 1991.

<sup>34</sup> Cf. Pierre Dockès, "Formation et transferts des paradigmes socio-techniques", *Revue française d'économie*, 5 (4), automne 1990 ; id., "Les recettes fordistes et les marmites de l'histoire (1907-1993)", *Revue économique*, 3, mai 1993.

<sup>35</sup> J'ai insisté ailleurs sur l'idée que les paradigmes productifs n'étaient pas des représentations stylisées d'un système concret (un "ordre productif"), mais une façon hégémonique de penser globalement (et dans les détails) la production, intégrant non seulement les aspects techniques et économiques, mais les "visions" que les acteurs dominants ont du jeu des facteurs sociaux, institutionnels, des mentalités. Ces paradigmes "socio-techniques" tendent à se reproduire et à se diffuser comme un "bloc ordonné" et l'émergence d'un nouveau paradigme suppose, généralement, que l'ancien système productif fondé sur ce paradigme soit entré en crise. Cf. Pierre Dockès, "Formation et transferts des paradigmes socio-techniques", *op. cit.* et "Les recettes fordistes et les marmites de l'histoire", *op. cit.*

## § 2. La "Path Dependence" et les "modèles de compétition technologique"

Une remise en cause de l'évolutionnisme a été réalisée par le programme de recherche inauguré par P. David et B. Arthur à partir de l'idée selon laquelle une technologie n'est pas choisie parce qu'elle est plus efficace, mais devient telle parce qu'elle a été choisie, ce qui advient dès lors que l'on intègre à l'analyse une forme quelconque de rendements croissants et ce qui donne aux petits événements initiaux un rôle décisif dans l'évolution. Une technologie "inférieure" ayant été choisie pour des raisons contingentes, celles-ci vont développer des rendements croissants divers (par exemple de diffusion, de réseau, technologique...) ce qui va finir par lui conférer un avantage lui permettant de "verrouiller" le développement de techniques concurrentes qui, si elles s'étaient développées, auraient été aussi ou plus efficaces (et qui pouvaient avoir été telles à l'origine, mais n'ont pas été choisies pour une raison, éventuellement "infime", quelconque).

D. Foray<sup>36</sup> a souligné quatre grandes propriétés de la compétition technologique sous ces hypothèses :

- "non-prédictibilité" : on ne peut prévoir la "victoire" sur la base de ce que l'on sait des n techniques concurrentes à l'origine,

- verrouillage ("lock-in") : à partir d'un certain seuil, la technique dominante ne peut être remise en cause,

- "possible inefficience" : du fait du rôle des "petits événements historiques" à l'origine, le risque d'une sélection non pertinente est présent. Notons que cette inefficience n'est telle que : a) soit à l'origine, donc avant qu'il y ait eu développement de la technique choisie, le choix n'étant pas celui de la technique alors la plus efficace pour une raison contingente quelconque, b) soit par rapport à ce qui se serait produit si l'autre technique s'était (à la place) développée ("inferior here means inherently inferior"<sup>37</sup>), ce qui est à jamais impossible à déterminer puisqu'elle ne s'est pas développée.

- "path dependence" : l'issue est déterminée par l'origine.

Le plus intéressant est l'accent mis sur l'idée que, si les techniques existantes sont les plus efficaces, elles ne sont nullement telles parce que les plus efficaces ont été sélectionnées ! Mais seulement parce que, du fait même de leur développement sous des rendements croissants, elles sont devenues telles (mais l'autre technique, si elle avait été choisie, aurait pu éventuellement avoir de meilleurs résultats). Cette conception n'est pas nouvelle : A. Smith avait remarqué que tel individu n'était pas devenu portefaix et tel autre philosophe parce que le premier était plus fort et le second plus intelligent, mais ils étaient devenus tels parce que l'un avait dû se faire portefaix tandis que l'autre avait pu devenir philosophe<sup>38</sup> ! Cet aspect smithien de "détermination par le chemin", valable pour les qualités des individus, l'est aussi pour les institutions ou les techniques.

---

<sup>36</sup> Dominique Foray, "Les modèles de compétition technologique, une revue de la littérature", *Revue d'économie industrielle*, n° 48, 2e trimestre, 1989.

<sup>37</sup> R. Cowan, "Nuclear Power Reactors" : a Study in Technological Lock-in", New York University, 1988 (cité par D. Foray, op.cit., p. 16).

<sup>38</sup> "dans la réalité la différence d'aptitude est bien moins grande que nous ne le croyons, et les aptitudes si différentes qui semblent distinguer les hommes de diverses professions [...] n'est pas tant la cause que l'effet de la division du travail", *La Richesse des nations*, éd. Guillaumin, t. 1, p. 105-106.

### § 3. La dialectique innovations - conflits

Le conflit est au coeur de l'évolutionnisme darwinien, sous les formes diverses qu'il a pu prendre. S'il est aussi central dans les conceptions de l'évolution historique, ce n'est pas de la même façon. Pour l'évolutionnisme, il y a conflit ou compétition "pour la vie" entre individus ou entre entreprises, entre techniques ou entre institutions, et "que le meilleur gagne". C'est ainsi que le changement fraye sa voie par des tournois entre des techniques, des institutions, etc. diverses.

Dans l'optique "historique" la démarche est très différente.

1. D'abord les conflits produisent des innovations institutionnelles, socio-économiques, techniques, etc. Il n'y a pas émergence aléatoire de mutations génétiques, puis compétition et victoire du "gène" le mieux adapté, mais la mutation est issue de "projets" (deliberate goal-seeking) d'agents "institués", associés dans des groupements plus ou moins lâches (entreprises, organisations, "lobbies", "cliques", assemblées, voire foules). Elles se développent dans des situations conflictuelles. Cette position est plus proche d'un lamarckisme institutionnel, mais à condition de préciser que si les innovations résultent de la pression du milieu, cette pression est médiatisée par les interrelations conflictuelles des acteurs (non directement dans des relations hommes - nature, mais des hommes entre eux à l'occasion de leurs rapports à la nature).

On peut rendre compte de ce processus d'émergence d'innovations par le *développement même du conflit* (pour tenter de s'assurer la "victoire"), mais aussi par *les compromis* auxquels ils aboutissent (Simmel) ou encore par la "victoire" et *l'élimination d'un groupe qui "libère" une série d'innovations antérieurement bloquées*. Il est clair que l'ambiance conflictuelle se développe lorsque la rareté s'accroît (lamarckisme) ou tend à se réduire lorsque les individus trouvent des solutions dans la spécialisation (c'était la position de Durkheim : dans ce cas on peut penser que la division accrue du travail est une innovation née du conflit). Généralement, on ne peut pas prédire les caractères de l'innovation, seulement (parfois) une tendance.

Notons que les conflits producteurs d'innovations ne sont pas nécessairement localisés dans le champ même où se développe l'innovation : non pas seulement des conflits sociaux agissant sur le social, des conflits économiques agissant sur l'économique ou des conflits politiques sur les relations civiles et internationales, mais des conflits qui, se développant à l'un de ces niveaux, produisent aussi leurs conséquences à un autre niveau (l'une des caractéristiques des plus marquantes et des plus durables du mode de développement "occidental" n'a-t-elle pas été de transformer du conflit social en innovations techniques ?).

2. Tous les conflits ne sont pas mécaniquement créateurs d'innovations. Pour que le conflit soit transformé en innovation d'un certain genre, certaines conditions doivent être remplies, certaines institutions exister, ce qui renvoie au mode de fonctionnement des sociétés. En particulier le conflit doit pouvoir s'exprimer et pouvoir se développer en innovations par l'intermédiaire de règles du jeu social, d'institutions spécifiques (qui peuvent ne pas exister dans certaines sociétés). Les modalités de régulation des conflits jouent ici un rôle déterminant tant sur la puissance des tendances innovatrices que sur le type d'innovation. Et la régulation sociale des innovations est un aspect de la recherche d'un équilibre social ou du moins d'une situation où les conflits sont socialement tolérables. Ainsi, selon la nature des conjonctures sociales, il peut y avoir des formes très différentes de régulation des conflits et donc des innovations, en particulier institutionnelles.

3. Si les conflits sont au coeur de la production des innovations, les innovations engendrent des conflits ou les déplacent, à travers des modalités spécifiques de régulation de ces conflits. D'où une "dialectique innovations - conflits"<sup>39</sup>.

4. Au lieu de "tournois" entre techniques ou institutions et victoire de la plus efficiente, il y a émergence d'une innovation *conformée* par le "diagramme social" au sein duquel elle a émergé. Le point décisif est ce phénomène de *guidage et de marquage social de l'innovation*. Par exemple, en ce qui concerne les innovations techniques, le "dispositif social de sélection" oriente tant la recherche que les politiques scientifiques et que les processus de recherche-développement en fonction des intérêts en cause. Le rôle du "diagramme social" au sein duquel les innovations sont sélectionnées est au moins aussi considérable en ce qui concerne les innovations institutionnelles. Le rôle des groupes dominants détenteurs du pouvoir (ou de pouvoirs) économique(s) est souvent décisif<sup>40</sup>.

Ce filtrage des innovations, l'empreinte sociale qu'elles subissent, expliquent qu'elles se développent de façon non seulement irréversible, mais socialement auto-renforçante, donnant naissance à des trajectoires spécifiques qui reproduisent et "élargissent" le diagramme social au sein duquel elles émergent.

*Dès lors, loin d'être sélectionnées parce qu'elles sont socialement (au sens de "pour la société") efficaces, elles le sont parce qu'elles reproduisent ou renforcent des rapports sociaux, des formes diverses de domination.* Ce ne sont pas les techniques ou les institutions les plus efficaces au sein d'un groupe social déterminé qui survivent, mais émergent et se développent celles qui permettent, au sein de cette société, la pérennisation (la reproduction) de rapports sociaux asymétriques.

5. La greffe avec les phénomènes de "path dependence" est immédiate : des institutions à l'origine relativement inefficaces au niveau du fonctionnement de la société, mais adoptées parce qu'efficaces pour une classe, un groupe, une grande firme ou un lobby donnés, peuvent se révéler efficaces ex post par l'existence de quelconques économies d'échelle et du fait de l'élimination des solutions et des trajectoires alternatives.

6. Il ne s'agit pas seulement de l'émergence d'une innovation ponctuelle. La formation d'un nouveau paradigme socio-économique peut être analysée comme une innovation majeure globale dont l'émergence se fait par la convergence de multiples innovations (techniques, sociales, politiques, culturelles) et dont la logique d'ensemble s'organise peu à peu. Le passage d'un paradigme à un autre permet d'ailleurs de concilier l'optique "saltiste" (crise du paradigme antérieur, basculement d'un paradigme à l'autre) et l'optique "incrémentale" (modifications de détail jusqu'à ce que la logique d'ensemble change).

7. La prise en compte des rapports de force, des conflits et de leurs modalités de régulation explique aussi la dynamique ou l'inertie innovatrice<sup>41</sup>. La régulation des conflits se fait souvent par l'étouffement des innovations supposées porteuses de conflits nouveaux

---

<sup>39</sup> Cf. Pierre Dockès et Bernard Rosier, "Un schéma explicatif des rythmes longs", *Économie et société*, Série F, 31, mars 1989 ; id., "Long-Waves and the Dialectic of Innovations and Conflicts", in : Kleinknecht, Mandel et Wallerstein eds, *New Findings in Long Wave Research*, Londres, Macmillan, 1992.

<sup>40</sup> P. Dockès, *Pouvoir et autorité en économie*, Paris : Economica, 1999.

<sup>41</sup> Dockès, *Pouvoir...*, op. cit. Ce que Marc Bloch avait souvent analysé. En ce qui concerne le développement d'inventions modernes, cf. J. Jewkes, D. Sawers et R. Stillerman, *L'Invention dans l'industrie, de la recherche à l'exploitation, 60 exemples récents*, (1958), Paris : Les éditions d'organisation/entreprise moderne d'édition, 1966; Abott P. Usher, *A History of Mechanical Inventions*, Cambridge (Mass.) : Harvard Un. Press, 4<sup>e</sup> éd.1970.

ou d'exacerbation des anciens. On explique ainsi l'inertie institutionnelle ou technique dans certaines situations sociales.

8. Le changement majeur peut rarement être relié à des avantages marginaux (un accroissement à la marge du taux de profit par exemple), mais relève fréquemment d'une impossibilité de faire autrement à la suite d'un blocage suffisamment radical des processus antérieurs de reproduction : l'émergence d'un faisceau d'innovations diverses suppose souvent la levée du blocage lié à l'ancien paradigme productif, la formation d'un nouveau paradigme se faisant dans une crise majeure, structurale.